

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2022

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures , présidé par Madame Brigitte BRESC, Maire.

Présents : Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO,

Monsieur le conseiller municipal: Christian PRADIER.

Madame la conseillère municipale Gyslaine DAHON a donné pouvoir à Madame Brigitte BRESC,

Madame la conseillère municipale Aline TOESCA a donné pouvoir à Monsieur Jean Pierre PIOLAT

Monsieur le conseiller Municipal Patrick ANGELMANN est absent excusé.

A l'arrivée de Monsieur Dominique AIPERTO, adjoint, le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 28.

Monsieur Dominique AIPERTO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 Mars 2022.

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 18 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité.**

2° - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 03/2022 en date du 22/03/2022 : Autorisation d'ester en justice à Maître Christian VALLAR,

Décision n° 04/2022 en date du 22/03/2022 : Bail commercial four rue Virgile Barel : KLIMKOWICZ Baptiste.

3° - Vote des Taux des contributions directes

Madame le Maire explique que l'intention de la commune était d'augmenter les impôts d'un point régulièrement, eu égard au peu de revenus de la commune et aux dépenses et travaux d'embellissement faits et à faire. L'augmentation des taxes par la CARF de 4 % pour ses compétences (en particulier eau et assainissement qui ont grevé ses finances (tempête Alex), la taxe Gemapi et le contexte actuel amènent à garder pour cette année les mêmes taux que l'an dernier. Les taux et le produit des taxes directes locales pour l'année 2022, comme suit ont été votés à l'unanimité.

Foncier bâti	21,69 %	89 196 €
Foncier non bâti	49,86 %	11 368 €
Produit fiscal attendu		100 384 €

4° Subventions aux associations

Monsieur Jean Pierre PIOLAT propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations

Association Spirale Entr'aide et service :	500.00 €
Amis de la musique à Saorge :	3 000.00 €
Amis du rail azuréen :	200.00 €
AAPE Fontan Saorge	500.00 €
Association la Sauce	500.00 €
Comité des fêtes de Saorge	1 000.00 €
Sauver protéger soutenir les Animaux (SPSA)	500.00 €
Académie Internationale des arts du spectacle (AIDAS)	500.00 €

La demande de l'Association de l'Adret de la Bendola, arrivée tardivement sera examinée ultérieurement

DIT que le montant total de 6 700.00€ est inscrit au budget de la commune (compte 6574).

La proposition est adoptée à l'unanimité

5° Plans de financement : Madame le Maire demande à Monsieur Dominique AIPERTO de décrire les différents travaux et leurs plans de financement prévus au budget Investissement en plus des Restes à réaliser de 2021

*CHEMIN STE CROIX : 300 960.00 € MONTANT TTC

Le projet des travaux de réfection du chemin de sainte Croix, consiste notamment à la réfection du « caladage » et de l'évacuation des eaux pluviales.

Montant total des opérations	250 800.00 € HT
Fonds de concours de la CARF : 50 % de la part communale	12 072.90 €
Dotations de solidarité	226 654,12 €
Part communale	12 072.98 € + TVA (50 160,00 €)

*AIRE DE LOISIRS ENTRÉE DU VILLAGE : 165 600.00 € MONTANT TTC

Les travaux consistent à la réfection du talus, de l'accès des piétons, du revêtement du mini stade, de l'aménagement d'une aire de jeux diversifiée.

Montant total des opérations	138 000.00 € HT
Fonds de concours de la CARF : 50 % de la part communale	33 329.00€
Dotations cantonales :	26 547.49 €
Dotations de solidarité	44 794.19 €
Part communale	33 329.32€ + TVA (27 600.00 €)

*Jardin d'enfants (MIGLIORE) : 55 794.00 € MONTANT TTC

Il s'agit de la réfection du mur endommagé, du revêtement du sol et du renouvellement des jeux, financé par le Prince Albert de Monaco par le biais de la Fondation du Patrimoine.

Montant total des opérations	46 495.00 € HT
Fondation du patrimoine	51 479.57 €
Part communale	4 314.43 €

*CHEMIN DE MERAN : MONTANT TTC : 83 516.16 €

Une partie des talus de ce chemin d'accès piéton au village du côté est, s'est effondrée . Il s'agit notamment de reprendre les talus et de sécuriser le chemin. Les travaux seront faits avec un marché à bons de commande

Montant total des opérations	69 596.80 € HT
Fonds de concours de la CARF : 50 % de la part communale	6 959,67 €
Dotation de solidarité	55 677,44 €
Part communale	6 959,69€ + TVA (13 919.36 €)

Ces 4 travaux feront l'objet d'une Opération : « travaux de reconstruction » : Pour un total de DÉPENSES de : 679 000.16 € et de RECETTES 457 514,38 €. Ces recettes proviendront en partie de la Dotation de Solidarité, la Fondation du Patrimoine, les Fonds de Concours de la CARF et les Dons des personnes . Sur les lieux des travaux un panneau indiquant le financement sera apposé et les donateurs en seront avertis personnellement.

En plus des Restes à réaliser (principalement les travaux de l'Eglise et de la Chapelle des Rouges) déjà prévus au Budget, cette année il faut ajouter

- La PASSERELLE de l'Uggiagio pour un montant de TTC 3 600.00 € : il s'agit de de consolidation de la passerelle de l'Uggiagio qui doit remplacer le passage à gué emporté par la tempête

Montant total de l'opération :	3 000,00 € HT
Fonds de concours de la CARF : 50 % de la part communale	1 499,00 €
Part communale	1501.00 € + TVA (600.00 €)

- Et le SENTIER qui relie les AIRES DE STATIONNEMENT CÔTÉ EST à la Route D40 pour accéder au village : montant TTC : 15 276.00 €. Il s'agit notamment de piqueter le sentier, de poser des blocs et de travaux de maçonnerie (création de pas d'ânes)

Montant total des opérations	12 730,00 € HT
Fonds de concours de la CARF : 50 % de la part communale	6 364,00 €
Part communale	6 366,00€ + TVA (2 546,00 €)

Ces deux opérations constituent une Opération « travaux de voirie » pour une DÉPENSE de 18 876.00 € et RECETTE de 7 863.00 € (fonds de concours CARF)

Une dernière opération concerne la Borne Wifipublic financée entièrement par l'Europe 15 000 €

Tous ces plans de financement sont adoptés à l'unanimité.

6° Approbation du Budget primitif de la Commune 2022

Madame le Maire donne lecture du Budget 2022 au conseil municipal et en expose les grandes lignes.

Les dépenses de Fonctionnement : 998 540,63€ se répartissent comme suit : Charges à caractère général 31% ,charges de personnel 51%, autres charges de gestion courante 13% (participation CCAS, brigades vertes, subventions...) Atténuation de produits 5%.(FNGIR) à cela il faut ajouter les charges financières et exceptionnelles : proposition

Les recettes de Fonctionnement 998 540,63 € se répartissent comme suit : Dotations et participations : 49 %, les impôts et taxes 31%, atténuations de charges 8% et produits des services 11% à cela il faut ajouter des produits exceptionnels (biens vacants et dons)

Cette année une proposition de budget en Investissement très important : 2 Millions d'€ attribués. Les travaux de reconstruction doivent être réalisés. La Dotation de Solidarité, de l'Etat et les Fonds de Concours de la CARF, et les dons suite à la Tempête, nous le permettent.

Proposition de Budget primitif 2022

<u>DEPENSES</u> :	- Section de fonctionnement :	998 540,63 €
	- Section d'investissement	2 039 505,30 €
<u>RECETTES</u> :	- Section de fonctionnement :	998 540,63 €
	- Section d'investissement	2 039 505,30 €

Le Budget communal 2022 avec reprise des résultats de l'exercice 2021, est voté à l'unanimité

7° - Convention commune / Département. : agence d'ingénierie départementale pour l'Aide à maîtrise d'ouvrage : travaux pour l'aire de loisirs à l'entrée du village, le jardin d'enfants Denis Migliore, chemin de Sainte Croix.

Madame le maire rappelle qu'à la dernière séance du Conseil le Conseil municipal a voté l'adhésion à l'Agence 06 du Conseil départemental. Celle-ci nous propose une aide d'ingénierie pour les projets de reconstruction suivants : l'aire de loisirs à l'entrée du village, le jardin d'enfants Denis Migliore, chemin de Sainte Croix. Le Maire propose donc de signer une nouvelle convention spécifique pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour ces trois projets. Cette proposition est votée à l'unanimité.

8° - cessions de la parcelle J548 à des particuliers

Madame la Maire rappelle que par M. MACINOT Quentin et M. ROTON Yannick demandent que la commune leur cède une partie de parcelle de terrain, située lieu-dit lot de Taulaigo, se trouvant sur la parcelle J 41, propriété de la commune. Cette partie de terrain se trouve au sein de la propriété de Messieurs MACINOT et ROTON. Cette cession leur permettrait de ne plus avoir un terrain ne leur appartenant pas inclus dans leur propriété

Un document d'arpentage a été réalisé à leur frais pour permettre l'identification et la délimitation de cette nouvelle parcelle. Le document d'arpentage définit ainsi une parcelle cadastrée J 248, d'une surface de 65 m². Le Maire propose à l'assemblée de céder au prix de 100 € la parcelle J 248 à M. MACINOT et M. ROTON, les frais de notaire étant à leur charge.

Le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité,

9° - motion contre la fusion du Département et la Métropole Nice Côte d'Azur

Suite à la proposition du candidat Président à Nice de fusionner le département à la Métropole de Nice Côte d'Azur, le Département nous propose de voter une Motion pour défendre le Département , afin qu'il puisse continuer à jouer pleinement son rôle comme actuellement. Le maire propose au Conseil de voter cette Motion qui marque notre attachement à cette organisation territoriale de proximité, de concertation au service des communes et de ses habitants .
La proposition de Motion contre la fusion du Département et de la Métropole est votée à l'unanimité.

10° - Informations diverses

a) Point sur le projet de relais à La Fouze dans le Cairos

Dominique AIPERTO nous fait part de l'avancement du projet acté et notifié de création d'un relais pour les 4 opérateurs à la Fouze dans le Cairos. Suite à une réunion sur place et une visite du site, ce relais devrait être opérationnel avant fin 2023. Etudes en cours par drone et implantation précise projetée . La fibre devrait être effective aussi en fin 2023 dans le Cairos et d'autre part l'implantation d' un relais supplémentaire pour les 4 opérateurs à Maurion est prévue pour fin 2024

b) Calendrier des animations , concerts et festivals pour 2022

Jean Pierre PIOLAT nous fait part du programme des manifestations culturelles 2022 dans les grandes lignes

Juillet : Sally (Soul musique), Narcisse (Théâtre), Passeurs d'humanité, Opéra Baroque, Fête de la Tourte...

Aout : Euripide (Théâtre), Orchestre Baroque de Nice, Festival de Musique Ancienne, Concerts d'Orgue, Festin de Saorge, Nuit de la Chauve-souris...

Septembre : Repas des Anciens, Journées du Patrimoine...

D'ici là : Rencontres d'auteurs au Monastère, Rendez vous aux jardins, Soirée Concert à la Salle des Fêtes, et d'autres encore...

Les dates précises seront publiées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h 25.
Comme à l'accoutumée, Madame Le Maire invite le public à s'exprimer.

Pour procès-verbal de séance, le secrétaire : Dominique AIPERTO



Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRESCH



Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

Ange FRACASSI	Jean-Pierre PIOLAT	Christian PRADIER